



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RENTRÉE SCOLAIRE 2015-2016

Une école vaudoise « HarmoS-isée »

Quelque 125'000 enfants et jeunes reprendront leur formation lundi 24 août prochain. La loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) régit désormais l'entier du dispositif, de la 1^{re} à la 11^e année de la scolarité obligatoire. Les modalités de l'examen de fin de scolarité ainsi que les seuils d'accès pour les formations subséquentes, notamment aux écoles de culture générale et de commerce des gymnases, ont été élaborées en collaboration avec les services concernés et à la lumière de la consultation effectuée auprès des partenaires de l'école vaudoise.

89'781 élèves reprendront le chemin de l'école obligatoire lundi 24 août prochain, soit près de 1'000 élèves de plus que l'année dernière au moment de la rentrée d'août. Au postobligatoire, ce sont plus de 35'000 jeunes qui reprendront les cours, dont 11'506 gymnasiennes et gymnasiens (+2.5%). Ces chiffres reflètent la vitalité du canton de Vaud et sa croissance démographique constante.

La loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) déploie désormais ses effets sur l'école de la 1^{re} à la 11^e année, soit l'entier du cursus. Lors de cette rentrée, le plan d'études romand (PER) est mis en oeuvre pour l'anglais en 7^e année, après celle de l'allemand en 5^e au cours de l'année écoulée. Le canton de Vaud termine ainsi sa mise en conformité avec les principes de l'accord HarmoS et du PER, en particulier sur la thématique de l'enseignement des langues. Au cours de cette première année entièrement harmonisée, les éléments nécessaires à l'élaboration d'un rapport relatif au déploiement de la LEO seront réunis en vue de faire un premier bilan de cette mise en oeuvre.

6'925 nouveaux contrats d'apprentissage ont été signés au 14 août 2015, soit une augmentation de 1.4 % par rapport à l'année dernière au moment de la rentrée. Ces places de formation qui chaque année s'ouvrent aux jeunes témoignent de l'engagement des acteurs de la formation professionnelle et particulièrement des entreprises formatrices.

Concernant les jeunes sans solution professionnelle qui s'inscrivent à l'OPTI, un projet

pédagogique pilote est mis en oeuvre sur les sites de l'Est vaudois (Aigle et Vevey) durant l'année scolaire 2015-16. Par le développement de six types d'options, dans les domaines des arts appliqués, des langues ou des sciences, ce projet pédagogique accorde davantage d'importance aux contenus professionnels des apprentissages visés. Ce projet pilote fera l'objet d'un rapport qui sera mis en consultation auprès des enseignants, des partenaires sociaux et des milieux économiques concernés en vue d'une éventuelle adaptation et d'une généralisation dès la rentrée 2016.

L'accent mis sur l'enseignement des langues l'année dernière au sein de l'enseignement postobligatoire se poursuit avec, notamment, un projet de mobilité pour les apprentis, ainsi qu'avec un projet pilote de maturité bilingue français-italien pour les gymnasien-ne-s de l'École de maturité élaboré en partenariat avec le canton du Tessin. Cette nouvelle maturité bilingue fera l'objet de séances d'information cet automne.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 août 2015

DFJC, Anne-Catherine Lyon, Cheffe du Département, 021 316 30 01

[150818 - Elèves selon type de formation](#)
[150818 - RentréeVD_2015 - Projets en cours](#)
[150818 - com - matu bilingue français-italien](#)
[150818 - com - mobilité apprentis](#)
[150818-RentréeVD_2015 - statistiques](#)
[150818 - pres - Rentrée scolaire vaudoise](#)